



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 30 MARS 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Bonaventur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Bourlès, Mme Pellé absente excusée en cours de réunion a donné pouvoir à Mme Conq.

Une minute de silence a été observée en hommage à Mme Caroline Talarmain, ancienne conseillère municipale, M. Christian Lannuzel, conseiller municipal ainsi qu'aux victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Dix dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YS 268, 269, 95 impasse de l'Armor, terrain bâti, 984m² + accès indivis
- YE 3, Pen ar menez - Route de Berraouen, terrain bâti, 1680 m²
- YO 392, 396, Route de Leur Goz, terrain non bâti, 1115 m² + accès indivis
- ZH 152, 12 rue des trois frères Pellen, terrain non bâti, 296 m²
- YR 239, 231, route de Pen an Dreff, terrain bâti, 219 m²
- C 1211, 4 route de Saint Éloi, terrain bâti, 989 m²
- YP 513, 717 (indivis), 715, 320 hent milin avel, terrain bâti, 671 m²
- ZK 143, Le Languis, terrain bâti, 617 m²
- YR 478, 479 (indivis), 652p, Impasse des courlis, terrain non bâti, 1070 m²
- YV 311, Kerzignat, terrain non bâti, 1316 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS : CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LA VIABILISATION BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELECOM POUR L'OPERATION HLM LES FOYERS - TY BRAZ

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Viabilisation BT EP FT pour l'opération HLM Les Foyers rue de Ty Braz, considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses s'élève à : Réseau B.T. : 2 992.32 € HT ; éclairage Public (GC) : 2 249.63€ HT ; éclairage Public (Matériel) : 11 515.03€ HT ; réseau téléphonique : 5 250.79 € HT, Soit un total de 32 007.77 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit : Financement du SDEF : 15 242,32 € / Financement de la commune : 17 815,61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de Viabilisation BT EP FT HLM Les Foyers rue de Ty Braz.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 17 815,61€,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. le trésorier de Saint Renan a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à un titre de l'exercice 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SPIC crèche de les admettre en non-valeur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, admet en non-valeur le titre de recettes dont le montant s'élève à 27,30€, dit que les crédits sont inscrits au budget SPIC crèche l'île aux enfants, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION : PARENTS SORTANTS ET NOMINATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Crèche « L'île aux Enfants » comporte des membres qui représentent les parents dont les enfants fréquentent la structure. Les parents d'enfants ayant quitté la crèche ne peuvent plus siéger au Conseil d'Exploitation de cette structure et sont à remplacer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme : Mme Rusaouën Gaël, domiciliée à Ploumoguier, pour remplacer Mme Lagadec Caroline ; Mme Craignou Emmanuelle, domiciliée à Lampaul Plouarzel, pour remplacer Mme Feld Aurélie

ADHÉSION AU DISPOSITIF CHÈQUES VACANCES POUR LE PERSONNEL DU SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances) ;
- définit les conditions d'attributions suivantes : Participation employeur = 200€ ; l'épargne des agents est soit prélevée sur salaire, soit payée par chèque ; ouvert aux CDI et CDD présents à l'instant T de la commande ou pendant la durée de l'épargne (si épargne), ayant au minimum 4 mois d'ancienneté à l'instant T de la commande, droit à 50% du montant total pour les personnes en arrêt longue durée, congé maternité, congé parental, temps partiel : même droit que pour un temps plein.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE « SUIVI SOCIAL ET PAIE DES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ »

La paie de salariés de droit privé constitue aujourd'hui une situation à risque pour les employeurs publics. En effet, les collectivités publiques qui gèrent des activités publiques industrielles et commerciales doivent recruter et gérer des salariés qui relèvent du droit privé. C'est le cas notamment du SPIC crèche. Le Centre de Gestion du Finistère propose une prestation « Suivi social et Paie de droit privé » avec des ressources dédiées et des compétences spécifiques. La prestation se déroule en trois étapes : l'audit social et de conformité du processus de paie existant / la migration des données et le paramétrage de l'application informatique / le traitement de la paie, production des documents, conseil et assistance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer la convention d'adhésion à la prestation paie de droit privé du CDG au profit du SPIC crèche l'île aux enfants.

PAYS DE BREST : AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT)

Le SCOT du Pays de Brest a été approuvé par délibération du 13 septembre 2011. Cependant, depuis son adoption le cadre légal a fortement évolué. Ces éléments nouveaux ont conduit le Comité syndical du Pôle métropolitain du 17 décembre 2014 à prescrire la révision du SCOT du Pays de Brest. En 2016, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a défini trois orientations majeures : renforcer la performance économique du Pays de Brest, valoriser la qualité de cadre de vie, le maintien des grands équilibres du territoire.

En 2017 le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été construit autour trois volets majeurs : renforcer l'attractivité du pays de Brest en confortant et valorisant la qualité du cadre de vie ; créer les conditions d'un développement économique ; respecter les grands équilibres environnementaux du territoire.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) est un document opposable (y compris les documents graphiques) qui s'imposera, après son approbation définitive, aux documents locaux d'urbanisme, aux documents de planification sectorielle (PLH, PDU...) ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement publiques ou privées (Zone d'aménagement concerté...). Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest est composé du rapport de présentation ; du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ; du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

LUTTE CONTRE LES MÉRULES ET AUTRES PARASITES XYLOPHAGES

La loi Alur du 24 mars 2014 prévoit un dispositif d'information s'articulant autour des connaissances et des caractéristiques locales de développement des mérules. Après avoir fait réaliser un diagnostic départemental, le préfet a pris un arrêté relatif à la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages et classant certaines communes du département en zone dans laquelle est obligatoire, lors des transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles. La commune doit désormais délibérer chaque année pour faire savoir si elle souhaite être maintenue en zone de vigilance ou inscrite en zone d'exposition au risque mérule. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite le maintien de la commune en zone de vigilance.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTION : CHOIX DES ENTREPRISES

Un avis d'appel public a été publié. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 – démolition : DEM 7, 5 296,08€

Lot 2 – renforcement de charpente : AGK, 11 395,16€

Lot 3 – bardage : À relancer

Lot 4 – menuiserie extérieure : Le Gall, 22 565,50€

Lot 5 – cloisons sèches : Gélébart, 16 711,48€

Lot 6 – revêtement de sol : Gordet, 27 318,47€

Lot 7 – faux plafonds : Iroise plafonds, 4 221,36€

Lot 8 – menuiserie bois : Le Roux, 17 079,41€

Lot 9 – peinture : Armor Décor, 6 308,40€

Lot 10 – électricité : Lautech, 17 345,21€

Lot 11 – Plomberie sanitaire : EDSI, 15 260,38€

Lot 12 – ventilation : Jezequel Frères, 4 300,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- relance la consultation pour le lot n°3 – bardage, une seule entreprise ayant répondu,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

AIRE DE JEUX MULTISPORTS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Un avis d'appel public a été publié. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise Camma pour un montant de 32 840,85€ HT. Le projet comprend : 4 buts brésiliens, 2 buts de basket sur

Aide emploi (18,80€*nb -18 ans) : 1 259,60 € ; Plouarzel vélo loisirs : 23,20 € ; Iroise surf club : 266,80 € ; Corsen handball : 968,60 € ; Swing pen ar bed : 817,80 € ; Dojo : 365,40 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 19 février 2018 ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit ci-dessous.

Section de fonctionnement. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 835 692€, répartie ainsi :

Dépenses :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chap. Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien...)	904 750€	Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	330 302€
012 Charges de personnel	1 054 500€	013 Atténuation de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	25 000€
014 Atténuation de produits	7 000€	70 Produits des services	368 700€
022 Dépenses imprévues	38 337€	73 Impôts et taxes	2 048 640€
65 Autres charges de gestion courante	548 900€	74 Dotations et participations	930 050€
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	207 000€	75 Autres produits de gestion courante	78 000€
67 Charges exceptionnelles (recettes annulées)	253 205€	77 Produits exceptionnels	5 000€
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Prévission de virement en investissement	700 000€	042 Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50 000€
042 Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	122 000€		

Recettes :

Section d'investissement : l'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 3 650 509 € répartie comme suit :

- Dépenses :

Ch. Immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	42 100€
21 Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains...)	498 900€
23 Immobilisations en cours,	1 802 896€
13 Subventions d'investissement	500€
16 Remboursement du capital des emprunts	535 000€
Opérations d'ordres	
040 Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50 000€
041 Opérations patrimoniales	95 950€
résultat reporté	625 163€

- Recettes :

Ch 13 Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes ...	1 049 880€
16 Emprunts et dettes assimilées	359 866€
10 Dotations fonds divers et réserves	206 679€
1068 Excédents de fonctionnement	946 134€
27 Autres immobilisation financières	10 000€
24 Vente de terrains et immeubles.	160 000€
021 Prévission de virement de la section de fonctionnement	700 000€
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 000€
041 Opération patrimoniales	95 950€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 19 février 2018 ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux-ci-dessous.

En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 675 243 €, de la façon suivante :

Dépenses :

Chap. 011 Charges à caractères général	73 560€
Chap. 012 Frais de personnel	586 083€
Chap 65 Autres charges de gestion courante	200€
Chap 66 Charges financières	200€
Chap. 67 Charges exceptionnelles (rbst avance / commune)	5200€
Chap 22 Dépenses imprévues	10 000€

Recettes

Chap. 013 Atténuation de charges	45 000€
Chap. 70 Participation des familles	140 000€
Chap. 74 Subventions	475 640€
Chap. 002 Excédent de fonctionnement reporté	14 603€

Il n'y a pas de **section d'investissement**.

AFFAIRES DIVERSES

Afin de répondre à l'appel à projet « mégalithes de Bretagne » et d'améliorer l'accès au menhir de Kerloas, la commune a fait appel à un paysagiste. Un avant projet d'aménagement du parking du phare a également été demandé.

Mme Élise Briard, agent d'accueil à la mairie depuis une dizaine d'année a obtenu sa mutation dans une commune du Médoc. Elle est remplacée par Mme Marie-Thérèse Derrien qui travaillait déjà pour les services de la commune.